



Attaque contre le système solidaire de sécurité sociale

La réforme des retraites de Macron

En France le régime de retraite lié à la sécurité sociale date de la Libération et a été mis en place sous l'impulsion d'Ambroise Croizat, Ministre du Travail et syndicaliste de la Confédération Générale du Travail (CGT), autour d'objectifs porteurs de progrès, de solidarité, de démocratie et de transformation sociale. Au départ, ce sont alors les organisations syndicales représentant les salariés, qui gèrent la sécurité sociale avec pour seul objectif améliorer les droits pour répondre aux besoins en matière de santé, de droits familiaux et de retraite. C'est sans nul doute, en France, le conquies social le plus important du XXème siècle.

C'est ce modèle social qui a permis, notamment, que la France occupe une position quasi unique au monde en matière de retraites. Au cours des 60 dernières années, hommes et femmes ont gagné 14 ans d'espérance de vie en moyenne. Le revenu moyen des retraités par rapport à celui des actifs est le plus élevé et le taux de pauvreté chez les retraités parmi les plus bas dans le monde. Pourtant, depuis les réformes des retraites en 1993, 2003 puis 2010, reportant l'âge de la retraite bien au-delà de 62 ans, l'espérance de vie en bonne santé diminue malgré les progrès de la médecine.

Au fil des réformes néolibérales les inégalités se renforcent. Aujourd'hui, les 5 % de Français les plus riches ont une espérance de vie supérieure de treize ans à celle des 5 % les plus pauvres. L'espérance de vie d'un ouvrier de 35 ans est inférieure de 6 ans à celle d'un cadre, celle d'une ouvrière de 35 ans de 3 ans par rapport à une femme cadre.

Le projet Macroniste

Aujourd'hui le gouvernement veut imposer de nouveaux reculs sociaux, sous couvert de son projet de retraite universelle par points, qui implique la suppression de tous les régimes existants. L'objectif est budgétaire : faire baisser la part du PIB (13,8 %) consacré aux retraites. Pour cela, il faut baisser les pensions plus vite, environ de 20 à 30 %, et pousser l'âge réel de la retraite vers 64 ou 65 ans.

La première décision concerne le calcul du niveau de pension : il se fera à partir des salaires de l'ensemble de la carrière, et non plus sur les 25 meilleures années dans le secteur privé, ou les 6 derniers mois dans le public. Ce nouveau mode de calcul va entraîner une baisse très importante des pensions et va accentuer les inégalités, notamment pour celles et ceux qui ont connu des périodes de précarité ou de temps partiel subi, dont les faibles revenus feront baisser leur moyenne. Sans surprise, cette réforme s'attaque encore plus durement aux femmes, qui ont déjà en moyenne des pensions de 20 % inférieures aux hommes.

La deuxième décision, est de revenir sur l'ensemble des dispositifs de réduction des inégalités et de prise en compte des spécificités des parcours professionnels et des métiers. Aujourd'hui, 15 millions de retraités sur les 16 millions que compte le pays, bénéficient d'au moins un dispositif de solidarité (prise en compte du nombre d'enfants, veuvage, ajustement pour les très petits salaires et périodes de chômage...).

La retraite "par points", c'est la fin du système de retraites solidaire : tous les aléas de la vie professionnelle ou familiale auront un impact négatif sur la retraite, sans être atténués par la solidarité nationale. Par exemple, alors qu'aujourd'hui les périodes de maladie, d'invalidité, de chômage, sont quand même comptées dans le calcul (« retenues mais non cotisées »), si la réforme est adoptée, des jours dits "de carence" seront perdus pour les salarié.es. Cette période de carence sera de 30 jours pour un arrêt maladie. Si vous n'êtes pas en bonne santé, c'est la double peine !

Le régime soit disant « universel » par points, c'est la disparition des 42 régimes de bases et complémentaires existants, qui prennent en compte toutes les spécificités professionnelles et réparent les inégalités ou les contraintes particulières des différents métiers. Par exemple, la situation des salariés très exposés aux risques chimiques, aux accidents du travail, les salariés qui travaillent la nuit ou aux horaires dits postés (matin, soir, nuit) ont des espérances de vie réduites. Avec le projet Macron, c'est la suppression des dispositifs de départ anticipés liés à la pénibilité pour de nombreux travailleurs.

Enfin, dernière conséquence importante de cette réforme : la soumission de la valeur du point aux aléas de la conjoncture politique, économique et démographique. C'est le gouvernement qui, seul, pourra fixer cette valeur, selon ses objectifs budgétaires ou politiques.

Derrière cette réforme de démantèlement du système actuel de retraites, se cache un projet politique plus ample : la privatisation et la mise en place des retraites par capitalisation, faisant la part belle aux assurances privées. Ce modèle libéral met en place un mécanisme purement gestionnaire et comptable de la retraite. Les points acquis pendant la vie professionnelle ne garantiront pas un niveau de pension suffisant, ce qui conduira les salarié.es qui le peuvent, à contracter des assurances privées, et les autres à la pauvreté.

L'alternative solidaire de la CGT

Pour la CGT, les fondements solidaires de la sécurité sociale sont à défendre ». Notre salaire net c'est ce qui nous fait vivre à la fin du moins, mais c'est notre salaire brut qui nous fait vivre toute la vie et garantit notre accès à la santé, aux droits familiaux et à la retraite. Dans une société où les inégalités se sont accrues, le grand principe qui inclut tout le monde dans un destin commun « De chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins » ; et qui a permis tant de progrès pour les classes populaires, est toujours d'actualité.

En vérité, le projet de la CGT est surtout de développer la sécurité sociale, en élevant le niveau de droits pour toutes et tous, et en intégrant les nouvelles problématiques de notre époque.

La CGT porte des propositions fondées sur la réponse aux besoins de l'ensemble de la population, avec un départ en retraite dès 60 ans, une pension d'au moins 75 % du revenu net d'activité et aucune retraite à moins de 1200 euros net (environ le salaire minimum actuel).

La CGT veut la prise en compte pour les jeunes, des années d'études, de formation et de recherche du 1^{er} emploi car la formation et la qualification contribue à la création de richesses et améliorent la compétitivité des entreprises, il est juste que cela soit reconnu pour la retraite.

La CGT porte la reconnaissance de la pénibilité au travail et l'extension des dispositifs de départ anticipé à 55 ans pour tous les salarié.es qui ont des situations de travail pénibles. Par exemple, toutes les infirmières et les aides-soignantes ont un métier pénible et doivent partir avec une retraite pleine et entière à 55 ans.

Pour cela, il faut augmenter les financements basés sur les cotisations sociales. La meilleure méthode, c'est d'augmenter les salaires ! Par exemple, la mise en œuvre de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes rapporterait 6,5 milliards d'euros en plus pour les retraites. Plus de justice sociale, notamment en supprimant les exonérations de cotisations sociales patronales, rapporterait 20 milliards d'euros supplémentaires pour le financement des retraites.

La sécurité sociale et la solidarité, ou l'assurance privée et l'individualisme : tel est le choix qui s'offre aux Françaises et aux Français. La question des retraites est un enjeu crucial dans la définition du futur de notre société. Seule une forte mobilisation populaire peut arrêter ce projet de détricotage méthodique de la sécurité sociale. La CGT sera de cette lutte.